annuaire-secu.com

Panorama de l'actualité Internet dans la Sécu

Les grands titres - période du 19 au 26 octobre 2014

TIC santé - e-administration - services publics

6 grandes organisations dont trois fédérations hospitalières s'accordent sur une seconde version de charte de bonnes pratiques pour les SI de santé

25/10/14 - L'objectif de la charte dénommée BP6 est clair : rapprocher les meilleurs usages médicaux et les technologies d'information innovantes au service du patient dans un environnement économique contraint. Pour y parvenir, la Charte BP6, qui avait été présentée en juin 2012 par la Fédération hospitalière de France (FHF), l'Asinhpa, Lesiss et le Syntec numérique (voir lettre 505), vient d'évoluer dans une version 2 dont l'aboutissement a nécessité des efforts constants pendant de nombreux mois. Ces efforts permettent de recevoir désormais le soutien des trois principales Fédérations hospitalières, FHF, FEHAP, FHP, et des trois grandes organisations d'industriels, L'Association des Structures d'Informatique Hospitalière Publiques Autonomes(ASINHPA), Les Entreprises des Systèmes d'Information Sanitaires et Sociaux (LESISS) et le Syntec Numérique. Un accord a été scellé "pour améliorer la sécurité du patient", annoncent les six organisations dans un communiqué commun le 22 octobre. Les auteurs de cette annonce relèvent néanmoins qu'est à ce jour attendu le soutien des représentants de la médecine de ville.

Reléguée au 26e rang mondial dans le secteur du numérique, la France n'occupe que la 19e place dans le domaine de l'efficience du système de santé. Ce qui est paradoxal, c'est que dans notre pays, pourtant cinquième puissance mondiale, qui dispose d'une réputation d'excellence médicale et d'un savoir-faire reconnu dans les TIC, le secteur du numérique en santé ne parvienne pas à décoller. La Charte BP6 a pour objectif de "mobiliser l'ensemble des acteurs de terrain autour d'une priorité claire : décloisonner un écosystème qui fonctionne encore trop souvent en silos, en fluidifiant la communication entre les différents professionnels de la santé et du médico-social". Celle-ci a été établie sur les référentiels existants, à savoir le cadre de l'interopérabilité fixé par l'ASIP Santé et le guide d'interopérabilité déterminé par Interopsanté. "Dans le domaine du numérique, cette alliance des acteurs de terrain spécialisés, qui devrait s'élargir, constitue un puissant levier pour accompagner les services de l'Etat. En donnant enfin au numérique de santé la place stratégique qu'il mérite", estime Yannick Motel, le délégué général de Lesiss.

> Télécharger la charte BP6 - l'annexe de la charte
> Communiqué de presse - 22 octobre 2014
> Yannick Motel : "Télémédecine, on a plein d'idées mais pas d'argent" - Décision santé 23 octobre 2014